

“Le suicide assisté et l’euthanasie touchent à un interdit fondateur”

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 05 novembre 2023

Source [Le Salon Beige] : Une quinzaine de responsables religieux et d’intellectuels, dont Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, Haïm Korsia, grand rabbin de France, et Chems-eddine Hafiz, recteur de la grande mosquée de Paris, signent dans [Le Figaro](#) une tribune contre l’euthanasie, annonçant la publication d’un livre en commun. Extrait :

[...] Malgré nos différences, pour nous tous le suicide assisté et l’euthanasie touchent à un interdit fondateur, celui de donner la mort, et les légaliser affaiblirait cet interdit. Nous nous inquiétons de plus du risque d’abuser d’un état de faiblesse ou d’entraîner les plus faibles à choisir de mourir pour ne pas peser sur leur entourage et sur la société. Tous, enfin, nous nous unissons à celles et ceux qui réclament un développement réel des soins palliatifs et de l’enseignement de l’accompagnement de la douleur.

Au-delà de ces points de convergence, le livre permettra aux lecteurs de sentir les nuances, voire les désaccords, entre les réflexions des uns et des autres. Ces réflexions ne sont pas réduites à des positions, terme qui évoque les guerres de tranchées. Chacun d’entre nous a essayé de décrire l’accompagnement possible des situations toujours singulières. Car, si donner la mort demeure une transgression, être attentif aux malades en fin de vie et en situation de souffrance extrême, et être disponible pour entendre leurs demandes, relève d’un impératif de fraternité. Face à cet impératif, il faut pour quelques-uns d’entre nous oser la loi ; mais cette dernière n’est assurément pas, pour la majorité, le seul mode de réponse possible, sa généralité de principe risquant de l’amener à interdire ou à autoriser plus qu’elle ne veut et à sanctionner des décisions qui n’ont pas forcément à l’être. Certains se rejoignent au contraire pour l’interprétation large des textes existants, au cas par cas, au nom d’une éthique de la détresse. La souffrance et le désir de mourir qui peuvent justifier un accompagnement à en finir avec la vie – et pas simplement un accompagnement de fin de vie – seraient reconnus, sans aller jusqu’à adopter une loi qui marquerait une rupture profonde en promouvant un droit à être tué.

[Lire la suite](#)

05/11/2023 01:00